

ASSENS, BERCHER, BETTENS, BOTTENS, BOULENS, BOURNENS, BOUSSENS, BRETIGNY-SUR-MORRENS, CUGY, DAILLENS, ECHALLENS, ESSERTINES, ETAGNIERES, FEY, FROIDEVILLE, GOUMOËNS, JORAT-MENTHUE, LUSSERY-VILLARS, MEX, MONTANAIRE, MONTILLIEZ, MORRENS, OGENS, OPPENS, OULENS-SOUS-ECHALLENS, PAILLY, PENTHALAZ, PENTHAZ, PENTHEREAZ, POLIEZ-PITTET, RUEYRES, SAINT-BARTHELEMY, SULLENS, VILLARS-LE-TERROIR, VUARRENS, VUFFLENS-LA-VILLE

AVIS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'art. 28 LATC, loi sur l'aménagement du territoire cantonal, les Municipalités des 36 communes du district du Gros de Vaud soumettent à une consultation publique complémentaire :

– **Le Plan directeur régional relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud**

Le dossier est déposé auprès des greffes municipaux des 36 communes du district du **13 septembre 2024 au 12 octobre 2024**, où le projet peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau communal. Il est également disponible pour consultation et téléchargement sur le site de l'ARGdV (www.grosdvaud.ch/srgza).

Les observations éventuelles ne peuvent porter que sur les modifications mises en évidence, analysées dans le cadre de l'examen préalable post-consultation publique. Elles devront être adressées par écrit dans ce délai à l'un des greffes des 36 communes ou à l'Association de la Région du Gros de Vaud, pl. de l'Hôtel de Ville 3, 1040 Echallens. Les remarques peuvent également être transmises au moyen du QR Code ci-dessous ou sur le site internet de l'ARGdV.



L'Association de la Région du Gros de Vaud
pour les Municipalités des 36 communes du district